VENTES AUX ENCHERES.

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, MARCHANDS!

Un grand assortiment de choix, de bijouterie, diamants, montres, marchandises de fantaisie, verre taillé, argenterie, et installations magnifiques; aux enchères publiques, MERCREDI, 24 février, à 9 heures du matin, dans la ville de Bâton-Rouge, Lne.

Dans l'affaire B. S. Mount, en banqueroute, No. 273 du dossier de la division de banqueroute du District Est de la Louisiane; en vertu d'un ordre émis par l'Hon. B. B. Taylor, arbitre, et par autorité et pour le compte de Sigur Martin, administrateur:

Une caisse enregistreuse "National," un bureau à coulisse, une horloge, vieux style; bijouterie de choix; un coffre-fort en fer, un porte-parapluie et autres accessoires; aussi, des bijoux de la valeur de plusieurs milliers de dollars, diamants, montres, pendules, verres taillés, argenterie, marchandises de fantaisie gues colliers, chaînes, breloques, et tout ce qui appartient à un magasin de bijouterie complet et moderne.

CONDITIONS — Comptant; pas de limite ou de réserve. Un dépôt sera exigé de chaque acquéreur.

SIGUR MARTIN, Administrateur.
Vente conduite par
HARRY W. FITZPATRICK.
fév—21,22,23

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, MARCHANDS!

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

75 Lots de Bagage consistant de Malles, Valises pour Complets, Boîtes, etc.

dont un grand nombre contiennent des marchandises de valeur

À l'Enchère au No. 528 rue Canal près Camp

Mardi, le 23 Février 1915, à 9:30 A. M. précises

Pour le compte de qui cela peut concerner, par ordre de la "Importer's Bonded Warehouse," d'après les provisions de l'Acte 124 de 1890 et 167 de 1898, réglant la vente des marchandises en emmagasinage et la façon dont on doit disposer du montant qu'elles rapportent.

CONDITIONS — Comptant. Pas de limite. Dépôt exigé.
HARRY W. FITZPATRICK,
fév—9,21,23 Encanteur.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide résidence simple à deux étages

No. 1128 RUE WEBSTER ENTRE PERRIER ET COLISEUM
SUCCESSION DE FREDERICK C. STOCKDELL
No. 110,838 Cour Civile de District, Division "E"
AUX ENCHÈRES JEUDI 25 FEVRIER 1915 À MIDI
À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 18 janvier 1915 dans la cause ci-dessus intitulée et numérée et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 25 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans en l'Ilet borné par les rues Webster, Perrier et Coliseum, et l'avenue Henry Clay, laquelle portion de terre est désignée par la lettre M sur un croquis fait par L. Daney, ingénieur civil, daté le 22 novembre 1906, attaché à l'acte ci-après mentioné, et d'après lequel le dit lot commence 104 pieds de la rue Perrier et mesure 46 pieds, 1 pouce et 6 lignes face à la rue Webster, la même largeur sur le derrière par une profondeur sur le côté vers la rue Perrier, de 137 pieds, 8 pouces et 5 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Coliseum de 138 pieds, 2 pouces et 7 lignes et est composé de tout le lot original No. 5 et une partie des lots originaux 4, 6 et 21 d'après un croquis privé attaché à un acte passé en l'étude de F. J. Dreyfous, notaire, le 3 novembre 1903. Acquis le 1er octobre 1914, acte devant Fred Zengel, notaire, enregistré au livre des aliénations 875, folio 48, et au livre des hypothèques 1153, folio 65. Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, hall, salon, salle à manger, cuisine-office, 4 chambres à coucher, 3 bains, grenier, chambres de domestiques, gaz, électricité, améliorations sanitaires.

CONDITIONS — Comptant; le loyer appartiendra au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. L'acheteur aura à payer les taxes de 1915 et aussi pour l'acte de vente qui sera passé devant Geo. W. Flynn, et aura a déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication à LIONEL M. RICAU,
jan—24,31 fév—7,14,21,25 Encanteur.

Par KOPPEL & TANSEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mamie Guénard, épouse de John Bonck — No. 111,185 — Cour Civile de District, Division B.

Vente d'un cottage attrayant, No. 2026 rue Urquhart, à l'encan, MERCREDI, 17 mars, à midi, à la Bourse aux Enchères des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune, Phone Main 1165 — Vendront à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1915 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Closet, Marais et Hellicians, désigné comme lot No. 24 sur un plan tracé par P. C. Boudousquié, lequel lot mesure 30 pieds de face sur la rue Urquhart par 171 pieds, 3 pouces et 6 lignes de profondeur. Cette propriété porte le numéro municipal 2026 rue Urquhart.

CONDITIONS — Comptant; toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1915 doivent être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devra déposer dix pour cent au moment de l'adjudication. Les taxes de vente doivent être passés pardevant H. L. Loomis, Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
fév—14,21,28 mars—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Carney — No. 109,083 — Cour Civile de District, Division C.

Vente de propriété de valeur et productive de revenus. Entièrement à l'épreuve des rats et en bon état. Nos. 2134-36 rue Poydras et 708 rue Galvez. Magasin et maison occupés comme épicerie et café, et cottage faisant face à la rue Galvez. 2119-21 rue Lafayette, cottage double. 2126-28 rue Poydras, cottage double. A l'encan, MERCREDI, 10 mars, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune, Phone Main 1165. — Il sera vendu à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 2 février 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Poydras et Lafayette, désigné par le No. 5 sur un plan dressé par C. A. Hédein, le 14 avril 1855, déposé en l'étude T. O. Stark, alors au notaire public, le dit lot mesurant d'après le dit plan 33 pieds et 3 lignes de face sur la rue Poydras; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond; 66 pieds et 2 lignes de face et de profondeur sur la rue Galvez, et 60 pieds, 11 pouces et 5 lignes de l'autre côté, le séparant du lot No. 40. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2134-36 rue Poydras et 708 rue Galvez.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5, Ilet No. 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevea) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 23me jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire public de cette ville, et mesurant en mesure anglaise, 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Lafayette, plus ou moins, 73 pieds, 6 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue Johnson, par 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, vers la rue Galvez; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond. Cette propriété porte les numéros municipaux 2119 et 2121 rue Lafayette.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 10 dans l'Ilet No. 4, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson, d'après un plan par L. Bringier, daté du 28 avril 1839, déposé en l'étude de D. McCay, alors notaire, et mesure 33 pieds, 1 pouce de face sur la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne du fond par 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur les lignes qui divisent les lots Nos. 8 et 9 et 71 pieds, 10 pouces sur la ligne de division de 6 et 11 en profondeur et en conformité avec le dit plan. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2126 et 2128 rue Poydras.

CONDITIONS — Comptant; le vendeur ayant droit à tous les loyers jusqu'au passage de l'acte. Actes de vente devant George W. Flynn, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.
fév—7,14,21,28 mars—7,10

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.
ÊTES-VOUS ABONNÉ?

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

National Refrigerator and Fixture Co. vs. Jaun Travina.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 67,639 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 4 mars 1915, à 11 heures 30 a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Une installation de bar.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
ZACKARY MOLER,
Avocat pour le demandeur.
fév—21,27 mars—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Barber Asphalt Co. vs. la Veuve Lorenzo Fairfax.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,867 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 12 mars 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages en dépendant ou y appartenant de quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 253, borné par les rues Fern, autrefois Washington, Burdette, Cohn et Spruce, autrefois Huitième, désigné comme lot No. 16 et mesurant trente pieds de face sur la rue Fern, autrefois la rue Washington, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant le quatrième lot du coin de Fern, autrefois la rue Washington, et Spruce, autrefois la rue Huitième, le tout d'après un plan annexé à la vente faite par Mme Anais Fortier, à Nancy Turner, par un acte passé pardevant Ernest Commagère, ancien notaire en cette ville, le 6 juillet 1870. Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par les numéros municipaux 1925 et 1927 rue Fern.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.
E. J. THILLBORGER,
Avocat pour le demandeur.
fév—9,15,21,27 mars—8,19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Theophile Dupont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,678 — Division F — Attendu que Mme Julie Coste, veuve de Theophile Dupont, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Theophile Dupont, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours des raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. A. HUBERT, Avocat. 21fév—1f

Succession d'Abraham Levsky.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,312 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Leon Faller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. D. DRESNER, DAVID SESSLER,
Avocats. fév—21,25 mars—9

Succession de Mme Leonie Benard, veuve de Geo. Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,492 — Division E — Attendu que Mme Mary A. Ramelli Piton a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mme Léonie Benard, veuve de Geo. Muller, décédée.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WARREN B. PARKS, Avocat.
fév—12,17,21

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION, MARCHANDS!

taillés, argenterie, marchandises de fantaisie gues colliers, chaînes, breloques, et tout ce qui appartient à un magasin de bijouterie complet et moderne.

CONDITIONS — Comptant; pas de limite ou de réserve. Un dépôt sera exigé de chaque acquéreur.

SIGUR MARTIN, Administrateur.
Vente conduite par
HARRY W. FITZPATRICK.
fév—21,22,23

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Jean Marie Dallier vs. Mme Adrienne Earhart, et als. — No. 109,561 — Cour Civile de District, Division E.

Cottage simple, No. 402 rue Tricou, entre Delaronde et Bienvenu, Troisième District, à l'encan MERCREDI, 24 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 février 1915, et lu et signé en cour ouverte le 15 février 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour Civile de District, Division E, dans le procès ci-dessus intitulé, les propriétés suivants, décrites à savoir:

1er. Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hancock, Delaronde, Tricou et Bienvenue, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 8 et 9, Ilet No. 5, sur le plan de P. A. D'Hemecourt, daté le 15 avril 1875, et mesurant chacun d'après le dit croquis trente pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Tricou, par cent quatre pieds en profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No. 9 formant le coin des rues Tricou et Bienvenue est connu comme No. 402 rue Tricou et comprend un simple cottage en bois et toit en ardoises; contenant une galerie en façade, six chambres, office, remise, etc.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devront payer en sus toutes les taxes dûs pour l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant F. A. Beck, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
fév—21,28 mars—7,14,21,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Paul Boos — No. 110,294 — Cour Civile de District, Division B.

Cottage double, 1949-51 Lafayette, coin Bertrand; aussi lot vacant contigu. A l'encan MERCREDI, 10 mars 1915, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 5 février 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 476, borné par les rues Poydras, Lafayette, Bertrand et Bolivar; un des dits lots forme le coin de la rue Lafayette et de la rue Bertrand, et mesure 27 pieds de face sur la rue Lafayette par 125 pieds de profondeur, et l'autre lot est contigu au lot du coin et mesure 27 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Lafayette, par 122 pieds, 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 1, 125 pieds, 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot 3 et 26 pieds, 6 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 1949-51 rue Lafayette, et consistent d'un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes pour l'année 1915. L'acte de vente par devant M. Jos. Lautenschlaeger, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
LOYS CHARBONNET, Encanteurs.
Avocat. fév—7,14,21,28 mars—7,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Philip J. Coyne vs. John Ed. Coyne, et als.

No. 110,784 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division B.

Propriété bien située à Algers, 600 avenue Pacific, aux enchères le MERCREDI, 3 mars 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 janvier 1915, jugement signé en cour ouverte le 29 janvier 1915 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, sur la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé sur la rive droite de la rivière Mississipi, en face de cette ville connue comme la Brooklyn Warehouse Co., propriété désignée lot No. 3 de l'Ilet No. 16 (maintenant Ilet 114), qui est borné par l'avenue Pacific, les rues Eleonora, Evelina et Market (maintenant avenue Opelousas), d'après un plan dressé par W. T. Thompson, daté le 7 mars 1849, déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 29' 5" 4''' face à l'avenue Pacific par 129' 8" de profondeur entre lignes parallèles et consiste en un cottage simple contenant une galerie de face et six chambres, hangar, citerne, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1915. Acte de vente devant Theodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
jan—31 fév—7,14,21,28 mars—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Caroline Eichenlaub, veuve de John Strobel, vs. Magdalena Strobel, épouse de William Weltring.

No. 109,054 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division C.

Propriété de valeur du Troisième District. Dix lots dans la rue St. Bernard, entre Humanité et Pleasure, aux enchères, le MERCREDI, 3 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 janvier 1915, jugement signé en cour ouverte le 29 janvier 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, sur la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine pièce ou morceau de terre, ensemble avec toutes les privilèges et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages, servitudes et dependances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'Ilet désigné par le numéro quarante deux (maintenant No. 1339) sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 19 juin 1869, et attaché à un acte passé devant A. Ducatel, ancien notaire, le 3 juillet 1869, lequel dit Ilet est borné par les rues New St. Bernard, Pleasure, Humanité et Annette. La dite portion de terre forme la moitié du dit Ilet faisant face à la rue New St. Bernard et se compose de douze lots de terre désignés sur le dit plan par les numéros un à onze inclusivement, et numéro vingt quatre, et mesure trois cent dix neuf pieds, dix pouces et sept lignes face à la rue St. Bernard et cent soixante pieds, quatre lignes face à chacune des dites rues Humanité et Pleasure; lot numéro un faisant le coin des rues New St. Bernard et Pleasure. Etant la même propriété qui avait été acquise par John Strobel, pendant la communauté existant entre lui et sa seconde femme, Caroline Eichenlaub, par achat de Jules Lavergne, le 16 décembre 1873, par acte devant A. Brefous, ancien notaire de cette ville, C. O. B. 103, folio 186.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devra payer les taxes pour l'année 1915, acte de vente devant être passé devant Bernard J. Daly, notaire, aux frais de l'acheteur.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZERAL, JO. LAUTENSCHLAEGER,
Avocats. jan—31 fév—7,14,21,28 mars—4

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd., vs. J. H. Menge & Sons, Ltd.

No. 106,610 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre rendu et signé le 19 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan par De Pouilly, en date du 8 septembre 1865 et déposé en l'étude de E. C. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 38. Lequel lot mesure soixante deux pieds, neuf pouces et quatre lignes face à la rue Tchoupitoulas, par cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Commune, quarante trois pieds de large sur la ligne de derrière; de là il va quatre pieds, six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, de là six pieds sur une ligne vers la rue Gravier, de là allant ou mesurant cent huit pieds, sept pouces de profondeur jusqu'à la rue Tchoupitoulas, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune.

2. Aussi un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'Ilet borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Gravier et Magasin. Lequel dit lot mesure vingt cinq pieds, deux pouces face à la rue Commune, soixante deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Magasin, trente deux pieds, cinq pouces de largeur sur le derrière, de là treize pieds vers la rue Commune, de là deux pieds, neuf pouces vers la rue Magasin, de là six pieds vers la rue Commune, de là quatre pieds, six pouces vers la rue Magasin et de là quarante trois pieds et jusqu'à la dite rue Commune. Le tout d'après un croquis attaché à un acte devant Omer Villeré, ancien notaire, le 17 mai 18882. Les améliorations sont désignées par les numéros 201 à 207 rue Tchoupitoulas et 402 à 416 rue Commune.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde sera représenté par un billet dû un an après date, portant huit pour cent par an, l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, assuré par le lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses habituelles. L'acheteur aura à payer le coût de tous les certificats qui seront attachés à un acte de vente qui sera passé devant James Simeon, notaire, et aura également à payer toutes les taxes pour 1915 et les contributions indirectes et le timbre des taxes, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

A. D. PARKER, Liquidateur.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le liquidateur.
jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alphonse M. Burke — No. 73,319, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 16 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 février 1916, de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et toutes choses y appartenant ou en dépendant de quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington et les rues Liberté, Howard et Quatrième. Le dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, du 28 novembre 1914, par la lettre B, et commençant à un point à trente pieds du coin de l'avenue Washington et de la rue Liberté, et mesurant du dit point trente pieds le long de l'avenue Washington vers la rue Howard, par une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds, trois pouces entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur doit payer les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente y compris coût de tous les certificats et timbre de revenu de guerre pardevant E. M. Robbert, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
fév—13,14,21,28 mars—7,14,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Kruse, Epouse d'Emile H. Friess.

No. 110,901 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi à la Bourse des propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 22 janvier 1915 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'Ilet No. 370, borné par les rues Magnolia, Locust, Philip et l'avenue Jackson, désigné comme lot numéro quatre et mesurant vingt neuf pieds face à la rue Magnolia par quatre vingt douze pieds, six pouces de profondeur et trente pieds, huit pouces de largeur sur le derrière, d'après un plan, une copie duquel est attaché à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1874. Les améliorations sont désignées par les numéros 2230-2232 rue Magnolia et comprend un cottage double contenant trois chambres, etc., de chaque côté.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acheteur, le solde s'il y en a un à un et deux ans, assuré par des billets garantissant le lien et privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles. Les dites notes porteront un intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement. Les taxes pour 1915 devront être payées par l'acheteur en plus et au dessus du prix d'achat. Et dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant M. . Mahoney, notaire, aux frais de l'acheteur.
jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Douglas Thornton vs. Wm. H. et Gladis L. Jordan.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 5 janvier 1915 et signé le 13 janvier 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, en l'Ilet No. 543, borné par les rues Jena, S. Franklin, S. Liberté et Cadiz, mesurant trente pieds face à la rue Jena, par cent vingt pieds de profondeur; le dit lot étant désigné par le numéro 3.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant E. A. Parsons, notaire, au frais de l'acheteur.
jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme C. Gourgue, veuve de Bernard von Schlemmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,021 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Helen von Schlemmer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDWARD P. KLEINERT, Avocat.
fév—14,17,21

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, femme décédée d'Eugène Ibos. — No. 110,482 — Cour Civile de District, Division D.

Deux cottages simples, au coin Broad et Hope. Trois lots sur Bruxelles, entre Law et Hope. Trois lots sur Hope, entre Bruxelles et République. Vente aux enchères, MERCREDI, 24 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date mentionnée ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et signé le 18 février 1915, par l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Huit certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet No. 1508, anciennement No. 30, borné par les rues Law, Broad, Warsaw (maintenant République), Bruxelles et Hope. Ces lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six sur le plan fait par C. Giroux, daté le 19 décembre 1849, et déposé à l'étude de H. B. Cenas, notaire public; d'après le croquis les lots sont détaillés comme suit:

Lot No. 1 mesure quarante deux pieds, dix pouces et cinq lignes sur la face Broad, par une profondeur de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face sur la rue Hope et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot No. 2.

Lot No. 2 mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes de face sur la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot No. 1, et une profondeur de cent cinq pieds, deux pouces sur la ligne le séparant du lot No. 3.

Lot No. 3 mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur la rue Broad, il mesure aussi vingt-trois pieds, neuf pouces de face sur la rue Bruxelles, par une profondeur de cent cinq pieds, deux pouces sur la ligne le séparant du lot No. 2 et cent dix pieds en profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 4.

Lot No. 4 mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face sur la rue Bruxelles, par une profondeur de cent dix pieds entre deux lignes égales et parallèles.

Lot No. 5 mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes de face sur la rue Bruxelles, par un profondeur de cent dix pieds entre deux lignes égales et parallèles.

Tous ces lots ci-dessus se touchent les uns aux autres.

Lot No. 24 mesure trente-trois pieds, quatre pouces de face sur la rue Hope, par une profondeur de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes entre deux lignes égales et parallèles.

Lot No. 25 mesure trente-trois pieds, quatre pouces de face sur la rue Hope, par une profondeur de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes entre deux lignes égales et parallèles.

Lot No. 26 mesure trente-trois pieds, quatre pouces de face sur la rue Hope, par une profondeur de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes entre deux lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a, sujet à un crédit d'un an avec un intérêt de huit pour cent, le dit billet garanti par hypothèque avec toute les coutumes de garanties usuelles. Les acquéreurs devront payer en sus toutes les taxes dûs pour l'année 1915, le coût des certificats, et les frais des actes de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALE